

MAIRIE DE FOUILLOY



Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 11 Avril 2017

Le 11 avril 2017, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 4 Avril 2017 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard Brochot, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Emmanuelle Bocquet : absente excusée

M. Leboisne : absent excusé

M. Ludovic Baillet : absent

M. Philippe Bocquet qui donne procuration à M. Dominique Grimal

M. Grégory Leduc qui donne procuration à Mme Claudie Defruit

M. Cauvet Matthieu qui donne procuration à M. Jean-Michel Mercieca

M. Selles David donne procuration à Mme Catherine Hénaux

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1°) Nomination d'un secrétaire de séance :

M. le Maire propose M. Dominique Grimal comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2°) Adoption du PV du conseil municipal du 27 février 2017

En l'absence d'observations et de questions, le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour, en questions diverses, 3 sujets devant faire l'objet d'une délibération, arrivés après l'envoi des convocations au conseil municipal de ce jour :

- Achat de panneaux de signalisation verticale avec le concours de communauté de communes,
- Autorisation de percevoir la Redevance d'Occupation de Domaine Public (RODP)
- Contrat informatique avec la société SGI COSOLUCE

La demande est adoptée à l'unanimité

3° Compte administratif et de gestion 2016

M. le Maire propose d'élire Mme Claudie Defruit, présidente de séance pour la présentation du compte administratif 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Defruit présente les comptes administratifs et de gestion 2016

Le résultat de fonctionnement 2016 est positif de 208 432.53 €. (Pour mémoire il était de 206 551 € en 2015).

Il y a moins de charges générales : 28 000 € en moins en combustible et en électricité, 35 000€ en moins concernant les charges de voirie. Les charges de personnel ont également baissé de 10 000€.

Des recettes supplémentaires ont été perçues.

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales : + 15 000 €
- Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (TADDEM): + 6 000€
- CAF : + 12 000€ par rapport à la prévision budgétaire, mais cela représente quand même 11 000 € de moins qu'en 2015.

Le résultat d'investissement est positif de 208 875.62 €. Après régularisation des 76 241.16 de déficit de l'exercice 2015, le résultat final sera positif de 132 634.46 €.

Le compte administratif respecte les normes comptables. Il a été comparé au compte de gestion contrôlé et validé par madame le receveur.

M. Ducrocq demande que la gestion continue dans cette voie. M. le Maire indique que l'on va pouvoir continuer à investir.

Sans autre observation ou question le compte administratif et de gestion est mis au vote.

M. Le Maire ne pouvant prendre part au vote se retire.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

L'affection du résultat de 436 258.19€ en section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité

4°) Budget 2017

De nouveaux documents ont été remis aux conseillers municipaux, car ceux transmis à l'appui de la convocation au conseil ont été modifiés suite à la réception de la dotation de fonctionnement définitive. Les modifications figurent en page 1,3,6 et 7 et sont marquées d'un astérisque.

En première page figure un tableau récapitulatif des dotations perçues depuis 2014. Il est incomplet pour 2017, parce que toutes les dotations ne sont pas encore connues.

A) En fonctionnement :

En recettes : les dotations de l'Etat ont diminué : 191 674 € en 2017 et 205 448 € en 2016

Ce qui augmente nos recettes en 2017, c'est l'intégration du résultat de 2016 de 436 058.19 € et porte le montant total des recettes à 1 686 433.19€

En dépenses : Les prévisions de dépenses sont à peu près identiques à celles de 2016. Le compte 60612 « électricité » a pu être diminué compte tenu des dépenses constatées en 2016.

Les budgets des écoles et du périscolaire ont été augmentés chacun de 1 000 €, celui des TAP de 2 000€.

Total des dépenses de fonctionnement : 1 190 375.00 € soit un excédent de recettes de 496 058.19 € qui est reporté sur la section d'investissement.

B) En investissement :

En recettes : L'excédent reporté de 496 058.19 €

Les subventions accordées par l'Etat et le Département pour la réfection de la toiture de la mairie de 25 936.35€ et 15 000 €.

Le FCTVA de 31 750.39 € et la taxe d'aménagement : 3 000 €

Le résultat 2016 de 132 634.46 €

Soit un total de recettes de 704 379.39 €

En dépenses :

La liste des propositions de dépenses d'investissement a été remis aux conseillers et représente un montant de 704 379.39 €, dont une provision de 60 000 € pour la rue de Cachy.

A noter également qu'une autorisation avait été demandée et donnée par les membres du conseil municipal en 2016 pour engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget précédent.

Sans observation ou question particulière la proposition de budget est mise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

5°) Modifications des membres des commissions

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil de bien vouloir accepter la participation de M. Leboisne à la commission des personnels et que soit prise en compte la modification de la commission des impôts. Cette dernière devant être réduite car elle comporte un nombre trop important de membres.

Elle doit être composée de 6 commissaires dont un doit habiter hors de la commune.

La proposition de composition est la suivante :

Titulaires : Bernard Brochot, Maire et Président, Mme Defruit, Mme Legrand, Mme Marchal, M. Grimal, M. Mercieca, M. Vanderhaegen.

Suppléants : Mme Renaud, M Van Isacker, M. Cauvet, M. Selles, M. Leduc, M. Claude Henry

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6°) Remboursement de la CPEF et encaissement

M. le Maire donne la parole à Mme Legrand

Autorisation est demandée de pouvoir accepter toute participation financière de l'association des parents d'élèves pour des activités scolaires organisées de façon commune par la mairie et l'association des parents d'élèves et de pouvoir encaisser les contributions allouées.

Adopté à l'unanimité

7°) Remboursement et encaissement des charges des locataires

Des logements sont loués à des personnels de la mairie ou à des particuliers. Lors des travaux de réhabilitation de certains logements, et pour des raisons d'efficacité les modifications de réseaux ont été réalisées au nom de la commune qui est destinataire des factures d'énergie et qui s'en acquitte. Ces dépenses sont à refacturer aux locataires.

Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal d'accepter le remboursement par les locataires des charges avancées par la commune et l'encaissement des paiements correspondants.

Par ailleurs il a été demandé aux locataires de conclure des contrats de fournitures avec les prestataires d'énergie de leur choix.

Adopté à l'unanimité

8°) Mise en œuvre de la dématérialisation des actes et convention avec la préfecture

M. Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser la commune à signer une convention avec la préfecture de la Somme concernant la dématérialisation des actes budgétaires, pour plus de rapidité de transmissions et pour limiter l'usage du papier.

Il sera possible également d'adhérer au dispositif TotEM, (Totalisation et Enrichissement des Maquettes), logiciel gratuit et utilisable librement par les collectivités.) agréé pour la mise en œuvre de cette dématérialisation.

Adopté à l'unanimité

9°) Grille tarifaire ALSH 2017

Le Maire donne la parole à Mme Rayez qui demande aux membres du conseil d'accepter la nouvelle grille tarifaire de l'ALSH. Une grille tarifaire avait déjà été soumise au conseil municipal du 27 février 2017 et acceptée.

Les tarifs restent inchangés, mais la Caisse d'Allocations Familiales a depuis modifié et imposé de nouveaux coefficients familiaux.

Cette modification des coefficients familiaux entrainera une hausse des charges pour les familles touchées par ces modifications.

Les tarifs n'ont pas été augmentés par la municipalité depuis 2014.

Adopté à l'unanimité

10°) Questions diverses.

- A) Achat de panneaux de signalisation verticale.

La communauté de communes subventionne à hauteur de 50 % et dans la limite de 5 000 € HT à l'achat de panneaux de signalisation verticale.

Après recensement 32 panneaux sont à acheter par la commune.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur accord pour solliciter l'aide de la Communauté de communes du Val de Somme pour l'achat de ces panneaux.

Coût total de l'achat : 2622, 51€ HT soit 1 311.26 € à la charge de la commune.

A noter que les panneaux de nom de commune sont à la charge du département.

Adopté à l'unanimité

- B) Autorisation de percevoir la Redevance d'Occupation de Domaine Public (RODP)

M. le Maire demande l'autorisation de percevoir auprès de GRT Gaz, la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

Pour 2017, cette redevance se monte à 142.00 €.

Adopté à l'unanimité

- C) Contrat informatique avec la société SGI COSOLUCE

Le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal d'accepter le renouvellement du contrat avec la société SGI pour la maintenance des logiciels et matériels informatiques du secrétariat de la mairie, ainsi que pour une assistance téléphonique.

Les matériels ne seront plus loués comme en 2013 mais ils seront achetés d'où un gain sur trois ans de 1 600 €.

Le montant du contrat est de 3785.89 €, pour une durée de 3 ans. Il comprend une garantie d'un an avec une possibilité d'extension.

Adopté à l'unanimité

Parole est donnée au public.

Il est fait remarquer que le marais a été nettoyé et que c'est une belle réussite. Reste à savoir si la population respectera et gardera ce lieu en cet état.

Monsieur Mercieca se montre pessimiste et fait savoir que des personnes ont encore déposé des ordures, sans même respecter les plantations qui y ont été faites. Un devis pour l'enrochement des accès est en cours.

Il est indiqué qu'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h avait été retiré, et qu'il serait bien d'en installer un nouveau.

Monsieur Mercieca demande s'il est normal de clôturer un espace de jardin avec des tôles, ce qui est préjudiciable à la sécurité.

Une demande sera faite auprès du président des jardins ouvriers.

Aucune autre observation n'étant faite, M. le Maire donne quelques informations

- La médiathèque délocalise un spectacle à la salle des fêtes de la commune le 21 avril. Renseignements et inscriptions auprès de la médiathèque.
- Course cycliste « Grand prix de la Somme » : 21 mai 2017. Recherche de bénévoles pour assurer la sécurité lors du passage de la course à Fouillois vers 11h50.
- Déchets verts : Ils ne seront pas ramassés le lundi 17 avril, jour férié, mais le mardi 18. Communication en a été faite sur le flash info en cours de distribution.

Il serait souhaitable que les personnes qui le peuvent déposent directement leurs déchets verts à la déchetterie.

L'intercommunalité, compte tenu de ses résultats comptables pourrait financer le ramassage des déchets verts pour l'ensemble des communes.

- PLUI. L'intercommunalité va distribuer aux habitants un questionnaire. Ne pas hésiter à y répondre et à poser des questions.

La séance est levée à 21h15

